

Jeu concours UHU x Futuroscope

Conditions générales

UHU France S.a.r.l (Bolton Adhesives), Société à responsabilité limitée, au capital social de 152 449 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 377 636 105, dont le siège social est situé au 11 Avenue Dubonnet, immeuble le Doublon, Bâtiment A, 92407 Courbevoie, France, représentée par son représentant légal en exercice, ci-après dénommée « l'Organisateur ».

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU CONCOURS

UHU organise du 29 juillet 2026 à 9h00 au 12 août 2026 à 23h59 inclus un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat..

Ce jeu concours sera accessible sur les réseaux sociaux instagram et facebook sur les comptes officiels de l'UHU :

Facebook (@UHUFrance.Officiel)

Instagram (@uhufrance)

ARTICLE 2 – CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique valide, à l'exception des salariés de la société organisatrice et de leur famille, ainsi que de toutes les personnes impliquées dans la préparation du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le jeu est accessible en France métropolitaine uniquement, Corse comprise.

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

ARTICLE 3 – COMMENT PARTICIPER

Le concours est relayé sur les réseaux mentionnés à l'article 1, lesquels servent uniquement à promouvoir l'opération. La participation s'effectue exclusivement via le formulaire accessible à l'adresse mentionnée ci-dessous. Le Jeu concours est accessible sur les téléphones portables, ordinateurs et tablettes disposant d'une connexion Internet.

Le jeu étant accessible via un téléphone portable (Smartphone), en aucun cas Apple, Microsoft Corporation, Google ou toute autre plateforme d'application mobile ne pourront être tenus pour responsables en cas de litige lié au jeu. Cette opération promotionnelle n'est ni gérée, ni parrainée, ni sponsorisée par Facebook ou Instagram. Les informations communiquées par les participants sont fournies à UHU et non à Facebook ou Instagram.

Pour participer, les participants doivent répondre à la question « Quelle attraction du Futuroscope porte le nom d'une planète du système solaire ? » via un formulaire accessible sur le lien suivant : <https://www.uhu.com/fr-fr/jeu-concours-futuroscope-uhu>.

Les participations doivent respecter les conditions de participation et ne doivent pas enfreindre les politiques de Facebook ou d'Instagram.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les 4 gagnants (2 Facebook + 2 Instagram) seront sélectionnés par tirage au sort parmi toutes les participations éligibles. Chaque gagnant remportera un séjour Futuroscope ainsi qu'un kit créatif UHU.

En cas d'absence de réponse dans un délai de 7 jours calendaires suivant la prise de contact, le lot sera considéré comme abandonné et pourra être attribué à un participant suppléant.

Le tirage au sort sera réalisé par l'Organisateur parmi l'ensemble des participations valides enregistrées pendant la durée du jeu.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Le concours est doté des prix suivants, dans la limite des stocks disponibles, attribués par tirage au sort aux participants valides et déclarés gagnants.

Chaque gagnant remportera un séjour Futuroscope ainsi qu'un kit créatif UHU constituant un lot unique. Ils seront contactés par message direct sur facebook et/ou instagram ainsi que par email.

Un tirage au sort sera effectué le 13 Août 2026.

- 4 Séjours pour 2 adultes et 2 enfants (de 5 à 12 ans inclus) comprenant l'entrée au Parc du Futuroscope pour 2 jours consécutifs, l'accès au Spectacle nocturne, 1 nuit à l'hôtel du Futuroscope 1 étoile en chambre quadruple et les petits déjeuners, et les frais de dossiers. Ils ne comprennent pas l'assurance annulation facultative, les frais de déplacement, de parking, de restauration et la taxe de séjour, en supplément, perçue directement par l'hôtelier sur place lors du séjour, soit 0.70 à 4.40€ (selon l'hôtel) par nuit et par personne de 18 ans et + (valeurs données à titre indicatif et pouvant être modifiées sans préavis).

D'une valeur unitaire de 530€, les lots sont remis sous forme de Futurochèques cadeaux valables jusqu'au 31 décembre 2027 selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur futuroscope.com. Pour réserver la prestation, les bénéficiaires contactent, au moins 30 jours avant la date de visite souhaitée, la centrale de réservation Futuroscope Destination au 05 49 49 30 80 pour choisir la date de leur visite et règlent à l'aide des Futurochèques (ce qui leur laisse toute liberté pour décider de modifier les prestations dans la limite des 530€). Les Futurochèques sont également valables dans les boutiques et les restaurants du Parc. Aucune prolongation de la date de validité ne pourra être accordée. **Prix 530€**

- 4 Kits créatif UHU comprenant : Glue roller permanent (x1) + Glitter glue glow in the dark (x1) + lot 2 Stics Gold 8.2g (x1) + Patafix transparent (x1) + Album photo (x1). **Prix 35€**

Les prix ne sont ni échangeables ni transférables.

La livraison du prix n'entraînera pas de frais pour le gagnant.

Les lots seront livrés aux gagnants dans un délai de 90 jours ouvrés à compter du 13 Août

2026.

La société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'âge de tout gagnant avant de lui attribuer le prix. Les prix ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout autre prix. La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS

Les 4 gagnants seront annoncés sur les pages Facebook et Instagram d'UHU France le 13 août 2026. Seuls le prénom et l'initiale du nom des gagnants pourront être publiés. Les gagnants seront également contactés à l'adresse e-mail renseignée lors de leur participation.

Une seule participation par personne (même nom, même adresse e-mail et/ou même compte Meta) est autorisée pendant toute la durée du concours.

Toute participation incomplète, inexacte, frauduleuse ou ne respectant pas les dispositions du présent règlement sera considérée comme nulle et entraînera l'exclusion du participant.

ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de leur participation au Jeu, les participants sont amenés à communiquer certaines données personnelles, notamment leurs nom, prénom et adresse e-mail.

Ces données sont collectées par UHU aux seules fins de gestion du Jeu et de l'attribution des dotations.

À l'issue du Jeu, les données des seuls participants ayant expressément donné leur consentement en cochant la case prévue à cet effet seront transmises au Futuroscope. Les données concernées sont les suivantes : nom, prénom et adresse e-mail.

Cette transmission est effectuée aux fins de prospection commerciale et de marketing du Futuroscope, notamment pour l'envoi d'informations, d'offres promotionnelles, de newsletters et de communications relatives à ses activités et services.

Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et la législation nationale en vigueur.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de leurs données, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Les données des participants sont conservées pendant une durée maximale de 1 mois après la fin du jeu concours par UHU et 3 ans pour les prospects, et 5 ans pour les clients, à compter du dernier contact avec le Futuroscope (ex : une demande de documentation commerciale, un clic sur un lien hypertexte contenu dans notre newsletter) par le futuroscope.

Pour les traitements réalisés par UHU dans le cadre du Jeu, les participants peuvent exercer leurs droits auprès de : privacy-Adhesives@boltonadhesives.com.

Pour les données transmises au Futuroscope avec le consentement du participant, les droits peuvent être exercés auprès de : privacy@futuroscope.fr.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

(www.cnil.fr)

ARTICLE 8 – RESPONSABILITES

UHU décline toute responsabilité en cas de perte, de retard ou de dommage causé par des événements indépendants de sa volonté.

UHU ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des plateformes Facebook ou Instagram, de panne technique ou de tout événement empêchant le bon déroulement du jeu.

UHU se réserve le droit de modifier, reporter, écourter, prolonger ou annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le présent règlement est disponible gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : **XXXX**